

La Valette, le 14 novembre 2018

Monsieur Dominique QUINCHON
Président des PEP 83
Monsieur Macxime GALLI
Vice-Président des PEP 83 et
Président de la commission "solidarité"

à
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames, Messieurs les présidents de foyer socio-
éducatif ou de la maison des lycéens.

Objet : Modalités relatives au recouvrement des cotisations et des dons élèves et adultes et à l'attribution des bourses.

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'Assemblée Générale du 20 juin 2001, les modalités relatives au recouvrement des cotisations et des dons élèves et adultes ainsi qu'à l'attribution des bourses sont les suivantes :

- ❖ Souhait d'une information faite par les directeurs d'école et chefs d'établissement sur les objectifs de l'association et l'utilisation des fonds collectés dans le cadre des cotisations auprès des élèves et des adultes (enseignants et familles) ;
- ❖ Choix opéré par l'école ou l'établissement d'un versement sous forme de cotisations individuelles ou par classe ou division (cf. bordereau ci-joint sur le montant des cotisations) ;
- ❖ Attribution de bourses élèves dans le cadre des classes de découvertes, de sorties scolaires avec nuitées, de demi-pension, lorsque tous les élèves ou classes de l'école, de divisions de l'établissement ont cotisé ;
- ❖ Attribution d'aides dans le cadre de secours d'urgence ou de bourses demi-pension sans condition de cotisations.

Nous vous remercions par avance de votre engagement solidaire et de votre générosité,

En vous exprimant, Mesdames, Messieurs, toute notre reconnaissance pour l'intérêt que vous porterez à notre action.

Avec nos cordiales salutations associatives.

Dominique QUINCHON
Président des PEP 83



Macxime GALLI
Vice-Président des PEP 83

